Tableau n°1.1.7 Intoxication professionnelle par l'hydrogène arsénié

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Hémoglobinurie.	15 jours	Travaux exposant aux émanations
Ictère avec hémolyse.	15 jours	d'hydrogène arsénié, notamment:
Néphrite azotémique.	30 jours	Traitement des minerais arsenicaux;
Accidents aigus (coma) en dehors des cas considérés comme accidents du travail.	3 jours	Préparation et emploi des arséniures métalliques ;
		Décapage des métaux, détartrage des chaudières ;
		Gonflement des ballons avec de l'hydrogène impur.

Tableaux n°1.1. 8

Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Dermites eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition ou confirmées par test.	15 jours	Nickelage électrolytique des métaux.